

ARE CANADIANS READY?

If we choose a limited form of world government as the goal we wish to reach in the next 20 years, and we believe that we should, we can then ask ourselves several relevant questions. Is this the goal that the Canadian people would want to be chosen? Does Canada possess certain assets which would enable it to play certain roles in achieving this goal? We can also question how this choice of goal and any special role that we may play in achieving it will affect Canada and its national policies, and how such a function would interact with other roles and alliances.

We believe that the people of Canada are firmly in favour of the adoption of a goal of a limited world federal government. For the citizens of Halifax, Dartmouth, Fredericton, Ottawa, Toronto, Oakville, Hamilton, Dundas, West Flamborough, St. Catharines and London have, acting through their municipal councils, passed by-laws stating that they wished to live in peace, under a strengthened United Nations, in a world system of world law, with other municipalities in the world. This action, which has been termed *mundialization*, has been endorsed by Senator Paul Martin, Prime Minister Trudeau and the Honourable Mr. Mitchell Sharp.

CANADA'S STRENGTHS AND ASSETS

We can best ascertain the assets which Canada possesses by comparing it, on a quantitative basis, with other nations in the world. This has been done in Appendix I. Alcock and Newcombe (1970) have shown that, in the minds of a number of Canadians, the word *power* correlates highly with the GNP of the nations, and in those cases in which nations have been recently at war, the word *power* correlates even higher with the military expenditure of a nation. In terms of military expenditure, we can see in Appendix I that there are but two Super-Powers, followed by a small number of Large Powers; Canada is one of the larger of what could be called the Larger Middle Powers (the next group). When one compares this group of Larger Middle Powers on some other basis, as for example, GNP/Capita, one finds that Canada is essentially the most powerful of the Larger Middle Powers. As such we have the wealth and power to possess a leadership role for the Middle Powers if we choose to exercise it. Nor do we have a history which would prevent us from assuming such a role; on the contrary, for several reasons, which include Canadian experience and participation in every United Nations Peace-Keeping Force, Canada would be welcomed as a leader of a group of nations striving to strengthen the United Nations.

TRANSFORMATION OF ALLIANCE STRUCTURE

The U.N. Charter makes it clear that it permits regional arrangements and agencies, with the proviso that they take enforcement actions only under the direction of the Security Council. However, our reading of Articles 52 and 53 convinces us that the intention was that regional agencies should regulate conflicts among their own mem-

cun des combattants, et plus tard pour surveiller une élection.

LES CANADIENS SONT-ILS PRÊTS?

Si nous choisissons une forme limitée de gouvernement mondial comme objectif à atteindre dans les 20 prochaines années, et nous croyons que c'est ce qu'il faut faire, nous pouvons alors poser certaines questions pertinentes. Est-ce l'objectif que les Canadiens choisiraient eux-mêmes? Le Canada possède-t-il certaines qualités qui lui permettraient de jouer certains rôles en réalisant cet objectif? Nous pouvons aussi nous demander quel effet le choix de cet objectif et tout rôle spécial que nous pourrions jouer en le réalisant aura sur le Canada et sur sa politique nationale, et comment une telle fonction influencerait d'autres rôles et alliances.

Nous croyons que les Canadiens approuvent tout à fait l'adoption de cet objectif d'une forme limitée de gouvernement fédéral mondial. Car les habitants de Halifax, Dartmouth, Fredericton, Ottawa, Toronto, Oakville, Hamilton, Dundas, West Flamborough, St. Catharines, Rock Island et London ont, par l'intermédiaire de leurs conseils municipaux, fait passer des arrêtés exprimant leur volonté de vivre en paix, sous une ONU renforcée, sous un système mondial de loi mondiale, avec d'autres villes du monde. Cet acte, qu'on a appelé *mondialisation*, a été approuvé par le Sénateur Paul Martin, le Premier Ministre Trudeau et l'Honorable M. Mitchell Sharp.

AVANTAGES DONT JOUIT LE CANADA

Nous pouvons mieux déterminer les avantages dont jouit le Canada en le comparant, en termes de quantité, à d'autres nations du monde. Cela a été fait dans l'Appendice I. Alcock et Newcombe (1970) ont montré que, dans l'esprit de bon nombre de Canadiens, le mot *puissance* se rapporte dans une grande mesure au Produit National Brut, et dans les cas de nations récemment engagées dans des guerres, le mot *puissance* se rapporte encore davantage aux dépenses militaires d'une nation. En termes de dépenses militaires, nous pouvons voir dans l'Appendice I qu'il n'y a que deux super-puissances, suivies d'un petit nombre de grandes puissances; le Canada est l'une des plus grandes de ce qu'on pourrait appeler les puissances moyennes plus grandes (le groupe suivant). Quand on prend un autre point de comparaison entre ces puissances moyennes, comme par exemple le Produit National Brut par habitant, l'on trouve que le Canada est en fait le plus puissant des puissances moyennes plus grandes. Ainsi nous avons la richesse et la puissance pour jouer le rôle de chef de file des puissances moyennes, si nous choisissons de remplir ce rôle. Nous n'avons pas non plus une histoire qui nous empêcherait de remplir un tel rôle; au contraire, pour plusieurs raisons, dont l'expérience et la participation canadiennes dans toutes les forces de maintien de paix de l'ONU, le Canada serait accueilli comme chef de file d'un groupe de nations travaillant à renforcer l'ONU.

TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE DES ALLIANCES

La Charte de l'ONU dit clairement que les accords et les organismes régionaux sont autorisés, à condition que toute mesure prise pour faire valoir les accords se fasse seulement sous la direction du Conseil de Sécurité. Cependant, notre interprétation des Articles 52 et 53 nous convainc que l'intention était que les organismes